



Caisse des depots et consignation

Par **tintin**, le **05/02/2009** à **20:23**

Bonjour a tous
En instance de divorce deux amis mariés ont vendu leur maison, d'un commun accord et se sont partagé la vente avant que le divorce soit terminé.
Un des deux ayant pris un avocat, celui ci lui a conseillé, (a cause des impôts qu'il pourrait éventuellement payer sur cette somme) de bloquer une partie de cette somme a la caisse des dépôts et consignation pour preuve de bonne foi et ne connaissant pas encore l'issue de se divorce.
Cela fait actuellement deux ans que cet argent est bloqué et visiblement l'avocat n'arrive pas a le récupérer. Doit- elle attendre que le divorce soit prononcé? qu'elle peut être la démarche pour le récupérer maintenant car après tout c'est son argent et en plus l'avocat lui a fait miroiter qu'il y aurait 7% d'intérêts?
Merci d'avance de votre réponse